



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1481

Attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif " Ambassadeurs du livre" au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 (période de janvier à juillet 2022)

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIH, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1481 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 200 000 EUROS A L'ASSOCIATION AFEV POUR LA POURSUITE DU SOUTIEN AU DISPOSITIF " AMBASSADEURS DU LIVRE" AU SEIN DES ECOLES PUBLIQUES LYONNAISES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 (PERIODE DE JANVIER A JUILLET 2022) (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'AFEV, Association de la fondation étudiante pour la Ville, est une association loi 1901 créée en août 1991. Sa création procède de la volonté de lutter contre les inégalités, en créant, à côté des politiques publiques, des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes.

L'AFEV mène différents programmes d'actions, qui, chacun, contribue de façon spécifique à lutter contre les inégalités, en particulier éducatives, et à créer du lien social.

A ce titre, la Ville de Lyon et l'AFEV ont noué depuis 2011 un partenariat fort dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) puis du Projet Educatif de Territoire (PEdT) qui s'est traduit notamment par le déploiement du dispositif « Ambassadeur du Livre » au sein des écoles publiques lyonnaises, action soutenue par la Ville de Lyon.

Dans le cadre du nouveau projet éducatif 2021-2026, la Ville de Lyon souhaite poursuivre le soutien à cette action d'ouverture culturelle et d'émancipation des enfants à travers le livre ainsi que la promotion de l'engagement de la jeunesse que l'association promeut.

En effet, ce dispositif permet à des jeunes volontaires en service civique de s'investir au sein des Bibliothèques centres documentaires (BCD) des écoles publiques lyonnaises afin de contribuer au développement de l'usage du livre et de la lecture sur les différents temps d'accueil de l'enfant à l'école.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- favoriser la réussite scolaire à travers les pratiques de lecture et de documentation ;
- accompagner les professionnels : les enseignants dans leur projet BCD, en lien avec le lire /écrire; les équipes périscolaires pour intégrer le livre au sein des projets pédagogiques des accueils de loisirs ;
- améliorer l'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne ;
- contribuer à la prévention de l'illettrisme, l'ouverture culturelle et l'émancipation ;
- offrir un terrain d'engagement aux jeunes volontaires en cohérence avec une mission de service public.

Le déroulement du projet dispositif « Ambassadeurs du livre » suit le rythme du calendrier scolaire.

Le montant du budget prévisionnel de ce projet est de 729 930 €

Il s'inscrit chaque année dans le cadre de l'appel à projet dit « Programmation temps scolaire ».

Il repose sur une dynamique de projet à l'échelle de l'école et sur l'animation d'activités autour du livre et de la lecture dans le cadre des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) par des jeunes en service civique :

- sur le temps scolaire, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et dans le cadre du projet d'école ;
- sur le temps de la pause méridienne, sous la responsabilité de l'équipe d'animation et dans le cadre du projet périscolaire de l'accueil de loisirs de l'école.

Dans ce cadre, l'AFEV assure le recrutement et l'accompagnement d'environ 75 jeunes en service civique afin de :

- mobiliser, former, accompagner et assurer le suivi des volontaires Ambassadeurs du Livre ;
- assurer le suivi partenarial avec les écoles du territoire et les acteurs concernés ;
- garantir et évaluer la mise en place du dispositif ;
- assurer la communication et la valorisation du dispositif auprès des acteurs.

La Ville de Lyon a souhaité poursuivre et soutenir l'action partenariale menée avec l'AFEV sur ce projet pour la période de septembre 2021 au 31 août 2022 par l'approbation et la signature d'une convention cadre pour l'ensemble de l'année scolaire, votée lors du Conseil municipal du 30 septembre 2021.

Dans le cadre de la convention-cadre 2021-2022 qui prend fin le 31 août 2022 la subvention annuelle est d'un montant de 300 000 €
Conformément au principe d'annuité budgétaire, un premier versement de 100 000 € couvrant la période de septembre à décembre 2021 a déjà été effectué en 2021.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre son soutien à ce projet pour la période allant de janvier au 31 août 2022 :

- par le versement d'une subvention de 200 000 €;
- par l'approbation et la signature d'une convention d'application financière.

Direction	Association	Projet	Pour mémoire Subvention 2021	Montant subvention 2022
Education	Association Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV)	Dispositif « Ambassadeurs du livre »	300 000 €	200 000 €
		Subventions attribuées dans le cadre de la programmation PEdT 2021/2022	16 800 €	
Développement territorial		Engagement et jeunesse: un tiers lieu solidaire pour les jeunes de la Duchère	6 000 €	
		Kolocations à projets solidaires (KAPS)	1 000 €	
TOTAL			323 800 €	

Vu la convention d'application financière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le projet éducatif 2021-2026 de la Ville de Lyon ;

Vu la délibération n° 2021/1052 du Conseil municipal du 30 septembre 2021, qui attribue une subvention et autorise la signature d'une convention-cadre avec l'association AFEV ;

Vu la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'association AFEV signée le 22 octobre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- La convention d'application financière annexée à la présente délibération est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 3- La subvention attribuée à l'association AFEV pour un montant de 200 000 € est approuvée.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur le programme PROJEDU, opération TEMSCOL, ligne 58073, article 65748, fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET